

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 juin 2022

n° 099-22 C

Objet : RD - Revalorisation du régime indemnitaire des agents de Grand Chambéry face à l'inflation

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Danièle Goddard
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Challes-les-Eaux	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Chambéry	
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerinck - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 099-22 C

objet **RD - Revalorisation du régime indemnitaire des agents de Grand Chambéry face à l'inflation**

Philippe Gamen, président, rappelle que l'ensemble de la population française, dont les agents de Grand Chambéry, doit actuellement faire face à des difficultés de pouvoir d'achat suite à une forte augmentation du coût des dépenses sur les postes essentiels de consommation : alimentation, carburant, électricité, gaz, logement... C'est notamment pour ne pas aggraver cette situation que Grand Chambéry n'a pas souhaité, lors du vote du budget, activer le levier fiscal par une augmentation des impôts sur le territoire.

Concernant sa politique salariale (régime indemnitaire) et d'action sociale (prévoyance, plan de déplacement...), depuis plusieurs années, Grand Chambéry vise à assurer une juste rémunération à ses agents, et à maintenir un niveau d'attractivité à ses métiers.

Face à la hausse du coût de la vie ces derniers mois, et dans l'attente du dégel effectif du point d'indice servant à calculer la rémunération des fonctionnaires et contractuels, annoncé par le Gouvernement, Grand Chambéry souhaite agir rapidement afin de limiter la dégradation du pouvoir d'achat des agents face à l'inflation.

Il est donc proposé de mettre en place une mesure en faveur du pouvoir d'achat des agents de la collectivité, et de voter, avec cette délibération, une hausse du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de Grand Chambéry à hauteur de 60 € brut par mois, applicable dès le 1^{er} juin 2022.

Les agents de Grand Chambéry montrent au quotidien leur implication et leur expertise au service des usagers, ainsi que leur adaptabilité pour la continuité du service public. Ils mettent en œuvre les politiques publiques décidées par les élus, et rendent un service public de qualité. Grand Chambéry, par cette mesure, entend aussi poursuivre ce service public de qualité, et répondre aux attentes et inquiétudes exprimées par ses agents.

Cette revalorisation représente un effort financier important pour l'agglomération, à hauteur de 274 000 € pour une année pleine. Face à l'urgence de la situation, elle anticipe les annonces nationales de revalorisation de la valeur du point : lorsque le niveau de revalorisation de la valeur du point sera connu, ce montant sera réajusté afin que chaque agent ait la garantie de bénéficier d'une revalorisation totale mensuelle d'au moins 60 € brut.

Cette proposition a fait l'objet d'un échange mi-mai avec les organisations syndicales, qui ont validé cette proposition.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 2 Abstentions :

Article 1 : émet un avis favorable à la revalorisation de la prime de fonction perçue par les agents de Grand Chambéry selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : inscrit les crédits correspondants au budget.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 099-22 C

Objet de l'acte : RD - Revalorisation du régime indemnitaire des agents de Grand Chambéry face à l'inflation

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 5 - Regime indemnitaire 1 - Indemnités et primes

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27477H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27477H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022